



AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N° 206

11/02/2026

Pour lire l'Agenda, cliquez [ici](#)

[N'oubliez pas d'ajouter l'adresse d'envoi de l'Agenda dans vos contacts pour éviter que la newsletter passe en Spam !](#)

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Cadres ERRD 2025**

Les cadres réglementaires des ERRD 2025 viennent de paraître.

A vos marques, prêt...

Pas de modifications profondes.

- **Nouveau plan comptable M22**

Comme tous les ans, le plan comptable M22 a été mis à jour. En couleur les modifications apportées.

- **Prise en compte du coût de l'évaluation**

L'évaluation de la qualité des ESSMS gérés par les collectivités locales s'invite aussi dans les questions écrites posées par les députés à l'Assemblée nationale. La question était posée par le député de la Droite républicaine, Thibault Bazin, qui s'inquiète de l'avenir de ce « *service public* » assuré par ces collectivités.

En première ligne : le coût de l'évaluation, qui doit être réalisée par un organisme évaluateur externe.

Or, « *auparavant, certaines collectivités locales avaient la possibilité de procéder à une évaluation interne de la qualité de leurs foyers-hébergement* », avance le député. Le député demande donc « *si un dispositif dérogatoire pour les foyers-hébergement des communes pourrait être envisagé pour réintroduire la possibilité d'une expertise interne, conditionnée et encadrée* ». À défaut, il requiert « *un encadrement forfaitaire de la prestation d'expertise externe ; ou encore une compensation financière* ». Aucun régime dérogatoire n'est prévu, répond le ministère.

Il s'agit d'une « *charge récurrente inscrite dans le budget ou l'EPRD* ». À ce titre, explique-t-il, « *il est possible d'inscrire cette charge en section d'investissement, ce qui permet d'étaler son coût sur 5 ans, en l'amortissant*. S'agissant spécifiquement de la situation des résidences-autonomie, le ministère ajoute que la dépense d'évaluation « *peut être prise en compte lors de la négociation des CPOM des résidences autonomie qui bénéficient du forfait autonomie, en particulier dans*

leur volet qualité de la prise en charge ». Une précision qui vaut d'ailleurs quel que soit le type de structure. Rien n'interdit en effet aux gestionnaires d'autres catégories d'ESSMS d'aborder cette question dans le cadre des discussions de leur CPOM

COUP DE POUCE

Diplômé d'un mastère spécialisé « Manager de structures sanitaires et sociales », je recherche un poste de direction sur un établissement type EHPAD ou un poste plus transversal sur des structures plus grandes ou au niveau du siège d'un groupe, vu mon expérience variée. Niveau mobilité, région toulousaine au sens large.

CV sur demande à cyril@cyrildechegne.fr

ACTUALITES OUTILS et IDEES NOUVELLES

- **Guide de la HAS pour recueillir le point de vue des malades Alzheimer**

L'objectif du guide méthodologique publié mi-janvier par la HAS est de soutenir les professionnels dans la démarche de recueil du point de vue des personnes âgées qu'ils accompagnent, lorsque celles-ci sont atteintes de troubles neurocognitifs (maladie d'Alzheimer et apparentées). Ce document a vocation à apporter aux professionnels « *des éclairages sur la mise en œuvre de la démarche de recueil de leur point de vue* ». Il s'adresse particulièrement aux personnels des Ehpad, des Clic et des services à domicile.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **FAQ sur les évaluations**

Une petite mine pour tous ceux qui se lancent dans la démarche d'évaluations. [Bonne lecture.](#)

- **Fiche pratique : Rédiger ses observations dans le cadre de l'évaluation des ESSMS**

La HAS publie une [nouvelle fiche](#) pratique visant à guider les ESSMS dans la rédaction de leurs observations lors de la réception du pré-rapport d'évaluation. Les observations constituent une phase essentielle du dispositif d'évaluation. Elles permettent à l'ESSMS, avant la finalisation du rapport, d'apporter des précisions sur le déroulé de la visite d'évaluation, le contenu des commentaires et l'adéquation des cotations aux éléments **produits** durant la visite. Ce mécanisme assure la transparence du processus et contribue à la qualité du rapport final. Cette fiche pratique propose aux ESSMS les points clés de vigilance, des conseils pour rédiger les observations et une trame indicative de rédaction.

- **Qualiscope : Accédez aux résultats de vos évaluations**

Depuis le 16 septembre 2025, Qualiscope a élargi son périmètre aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, vous pourrez accéder aux résultats et aux rapports de leurs évaluations. Les structures évaluées depuis 2023 sont d'ores et déjà disponibles, les suivantes seront publiées au fur et à mesure.

- **Sinistralité dans le médico-social : les pistes de l'Igas pour réduire les risques professionnels**

L'Inspection générale des affaires sociales (Igas) analyse dans un rapport les médiocres résultats des actions menées en matière de prévention des risques professionnels dans le champ de l'autonomie. La mission formule une série de préconisations constituant une nouvelle stratégie chiffrée à 300 millions d'euros par an entre 2026 et 2030. En effet, dans son rapport de juillet 2025, la mission revient sur la sinistralité élevée de ce secteur. Ainsi, en 2023, « *la fréquence des accidents du travail reste plus de 2,5 fois supérieure à la moyenne nationale et 1,7 fois supérieure à celle du BTP, avec 70 accidents pour 1 000 salariés.* Cette sinistralité a un coût estimé en 2023 à « *20 000 ETP perdus au titre de l'absentéisme ATMP, soit près de 0,9 Md€ [milliard d'euros]* ». « *Elle se traduit par des départs prématurés pour inaptitude et contribue au turnover du personnel, qui pèse sur l'organisation interne et le budget des établissements* », à travers le recours à l'intérim. Face à cette situation, les actions mises en place depuis quelques années présentent un « *bilan en demi-teinte* ». Dans ce contexte, la mission présente une série de recommandations portant « *une stratégie* » qui place « *la prévention des risques professionnels au fondement du soutien public à la QVCT* ». Pour chacun des volets de ce programme (gouvernance, financement et équipement, formation), elle présente un calendrier de mise en œuvre jusqu'en 2030. Plusieurs mesures visent à équiper à 100 % les chambres d'Ehpad et de maisons d'accueil spécialisé (MAS) en rails plafonniers d'ici 10 ans, à déployer les matériels et les aides techniques nécessaires aux soins de manutention y compris à domicile ou encore à financer un réseau de préveteurs à l'échelle territoriale.

Le soutien à « *la transformation organisationnelle et managériale* » est aussi au programme. L'Igas suggère de promouvoir les modèles probants déjà repérés comme l'autonomisation des équipes de travail (modèle « *Buurtzorg* ») ou encore la transformation de l'accompagnement guidée par le respect du rythme des personnes comme le fait l' »Ehpad Kersalic ».

Pour financer ces mesures, chiffrées 300 millions d'euros (M€) par an en moyenne pour les années 2026 à 2030.

[Rapport de l'igas](#)

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **DREES : Nouvelle étude sur la démographie des personnes âgées**

D'ici 2050, selon la Drees, notre pays comptera près de 23 millions de personnes âgées de 60 ans et plus, soit 5 millions de plus qu'en 2021, et 2,8 millions de personnes en perte d'autonomie, soit 738 000 personnes supplémentaires sur cette période. Si cette étude évoque plusieurs hypothèses en matière de lieux de vie pour ces seniors, elle pose un constat implacable : **il faudra dans tous les cas créer entre 150 000 et 200 000 emplois supplémentaires dédiés au soutien à l'autonomie dont 118 000 rien qu'en aides à domicile.**

365 000 places d'établissements devront être créées pour les accueillir, en Ehpad ou habitats intermédiaires. Ces données, qui confortent celles publiées plus récemment, appellent à une réaction immédiate des pouvoirs publics.

Pourtant, le « Plan grand âge », dont la présentation était initialement prévue le jeudi 12 février, est reporté sine die. Depuis 2007, tous les gouvernements ont renoncé à engager une réforme du Grand âge à la hauteur des enjeux. **Nous sommes désormais au pied du mur.**

- **Le RAMA : un modèle national**

Les rapports annuels d'activité médicale (RAMA) des Ehpad doivent désormais respecter le modèle défini par un arrêté du 6 février. Un décret du 4 septembre 2025 portant sur les conditions d'exercice des médecins et infirmiers coordonnateurs en Ehpad est venu préciser, d'une part, que le contenu de ce rapport doit être fixé par arrêté et, d'autre part, que ces rapports doivent être remontés auprès de la CNSA.

Le modèle du rapport est diffusé par un [arrêté et le décret du 6 février 2026.](#)

ACTUALITES DU CABINET

- Formation à venir : « Construire un EERRD 2025 efficace avec la mise en place du FGU en mi-année »: **17 et 18 mars 2026 (hôtel Palladia - Toulouse)**

L'EERRD 2025 vous semble complexe ? Rejoignez-nous à Toulouse pour une formation pratique et concrète, et partez avec des outils et une méthodologie prête à l'emploi. Cette session est dédiée aux établissements étant entrés en FGU en 2025.

"Cette formation est faite pour vous si vous souhaitez : Comprendre les enjeux de l'EERRD 2025 et ses spécificités pour les EHPAD Éviter les erreurs courantes dans les EERRD Fiabiliser vos données pour réaliser un EPRD 2026 efficace Partir avec un EERRD 2025 avancé à l'issue de la formation.

[Prendre connaissance du programme et s'inscrire](#)

- Interventions personnalisées et sur mesure sur simple demande : Vous souhaitez être accompagné

- Pour réaliser votre EPRD ou EERRD
- Pour réaliser un audit financier ou mener une réflexion stratégique financière
- Pour réaliser votre PPI
- Pour vous préparer à votre évaluation
- Pour former des équipes en interne sur les thématiques financières, budgétaires, qualité...

Renseignements au 06 78 20 53 02 ou à cyril@cyrildechegne.fr

- Bibliothèque

Depuis plus d'un an maintenant, nous avons mis à votre disposition une bibliothèque règlementaire qui reprend les principaux textes avec la même ossature que la newsletter : « finance-budget ; qualité-gestion des risques ;...

N'hésitez pas à y aller : [bibliothèque](#)

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- Enquête auprès des directeurs d'Ehpad

Les Échos ont réalisé une enquête auprès des directeurs d'Ehpad. Épuisement professionnel pour la moitié d'entre eux, grandes difficultés RH... Les constats sur la dégradation de la fonction se confirment. Sans surprise, les résultats de cette étude, ne font que confirmer les enseignements de précédents sondages. Sur une échelle de 0 à 10 mesurant la satisfaction globale au travail, la note moyenne atteint 6. Les directeurs très satisfaits (notes de 9 et 10) sont aussi nombreux que ceux se déclarant pas du tout satisfaits (0, 1 ou 2). L'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle est difficile à obtenir pour 75% des dirigeants. La situation est même très compliquée pour plus de 20%. L'épuisement professionnel guette un peu plus de la moitié de l'échantillon.

Les ressources humaines constituent un véritable casse-tête pour 80% des directeurs. Les contraintes budgétaires représentent également un enjeu majeur pour un peu plus de la moitié des dirigeants.

Trois autres sources de complexité sont citées par près d'un directeur sur quatre : la gestion administrative, les relations avec les autorités de tutelle et celles avec les familles. Le taux de remplissage est problématique pour moins d'un directeur sur cinq alors que les relations avec les résidents ne constituent presque jamais une difficulté.

En matière de ressources humaines, la gestion de l'absentéisme et le recrutement de nouveaux collaborateurs sont considérés respectivement comme le plus grand défi par 41 % et 27 % des professionnels.

L'enquête s'est également intéressée à la transformation numérique dans les établissements. Les outils les plus utilisés concernent la gestion des traitements médicamenteux (59 %), suivis des solutions facilitant les relations avec les familles (45 %), de l'e-santé (42 %) et des dispositifs numériques destinés aux résidents, comme la stimulation cognitive ou la réalité virtuelle (39 %).

L'intelligence artificielle est en phase de développement rapide puisque si 29 % l'utilisent déjà pour aider dans les tâches quotidiennes, 36 % projettent de s'y mettre. À l'inverse, un gros tiers n'envisage pas, à ce stade, le recours à l'IA.

Face à ces difficultés, les dirigeants d'Ehpad envisagent-ils de rester dans ce secteur les prochaines années ? Moins d'un sur deux répond positivement : 16 % envisagent « *tout à fait* » de rester, tandis que 31 % l'estiment probable. À l'inverse, un sur dix se dit certain de le quitter et 29 % pourraient le faire.

Il faudra donner rapidement des signaux d'espoir à des professionnels de plus en plus sceptiques quant à la possibilité d'un rebond.

- **Et si le CDD évoluait juridiquement ?**

Le droit du travail impose aujourd'hui l'établissement d'un contrat de travail **par motif de remplacement**. La gestion des CDD de remplacement est devenue chronophage, coûteuse et juridiquement risquée, compte tenu des nombreux délais à respecter. Le secteur médico-social a pu bénéficier, à titre expérimental et pendant 2 ans, du recours aux **CDD multi-replacement** par l'article 6 de la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022. Ce dispositif permettait, pour les secteurs définis par décret, dont le médico-social, de conclure un **seul contrat court (CDD ou CTT) pour assurer plusieurs remplacements** avec différents motifs sur une même période. Achevée en avril 2025, cette expérimentation a fait l'objet d'un **bilan globalement positif** en augmentant la durée de travail des salariés et surtout en allégeant significativement la gestion RH.

Alors pourquoi ne pas le généraliser ?

ACTUALITES USAGERS ET AMELIORATION PRISE EN CHARGE

- Mémo-éthique : des [webinaires à consulter](#)

A l'initiative du centre d'éthique clinique de l'AP-HP, plusieurs webinaires se sont organisés sur les thématiques suivantes en Ehpad et USLD :

- Vie affective et sexuelle
- Liberté d'aller et venir
- Refus d'être accompagné à domicile

Sur chacune des thématique vous pouvez télécharger le mémo en PDF en [cliquant ici](#).

- **HAS : Guide méthodologique**

La HAS a mis en ligne un guide méthodologique dont l'objectif est d'apporter aux professionnels en ESSMS des méthodes d'aide à la mise en œuvre de la démarche de recueil de la parole des personnes qu'ils accompagnent

AGENDA NATIONAL

- **Congrès Age 3**

S'adressant aux Ehpad et aux structures accueillant des personnes âgées dépendantes, Age 3 prévoit 5 congrès en France de mars à juillet 2026. Ces éditions auront pour thème: "Pour une vieillesse heureuse : dépasser les idées reçues"

[Programme et inscription](#)

AGENDA OCCITANIE

- **Formation ERRD** : « Construire un ERRD 2025 efficace avec la mise en place du FGU en mi-année »:
17 et 18 mars 2026 (hôtel Palladia- Toulouse).
[Bulletin d'inscription](#) :

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site et ce [lien](#)).
Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter](#) le site).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter](#) le site).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site).
Informations au 04 68 52 22 22

AGENDA AQUITAIN / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).
Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting

Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

Evaluateur Externe (AFNOR)

Intervenant à TBS Toulouse (Analyse financière et gestion de la performance)

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 -

info@cyrildechegne.fr

[Site internet](#)

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud-ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à
info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription » ou aller directement sur le [site internet](#)